

Prime de parrainage

Conditions générales d'utilisation

Qui est éligible à la Prime de parrainage ?

Tout utilisateur de Closd dont l'entreprise est cliente de Closd avec un abonnement actif (le "Parrain") peut parrainer une personne qui souhaite devenir cliente de Closd (le "Bénéficiaire"). En cas de souscription à Closd par le Bénéficiaire, le Parrain et le Bénéficiaire sont alors éligibles à un lot (la "Prime").

Le Bénéficiaire doit souscrire :

- Un abonnement annuel "Gestion de projet", et/ou
- Une "Data room" d'une durée minimum de 3 mois

Le Parrain et le Bénéficiaire reconnaissent avoir lu et compris les présentes conditions générales.

Comment fonctionne le parrainage ?

Le Parrain remplit le formulaire suivant : <https://www.closd.com/fr/offre-parrainage/>

Le Parrain reçoit ensuite un email qu'il doit transférer au Bénéficiaire. Cet email contient les instructions pour souscrire à Closd et bénéficier de la Prime.

La Prime est due au Parrain et au Bénéficiaire lorsqu'un contrat est signé par le Bénéficiaire. Closd informe le Parrain et le Bénéficiaire par email de la souscription effective du Bénéficiaire (l' "Email de Confirmation").

Quelle est la Prime ?

La "prochaine / première facture offerte" signifie que :

- la Prime pour le Parrain consiste en une note de crédit qui sera appliquée à la prochaine facture émise par Closd, après la signature du contrat du Bénéficiaire, pour un montant de 200€ HT maximum, ou du montant de ladite facture si celui-ci est inférieur à 200€ HT
- la Prime pour le Bénéficiaire consiste en une note de crédit qui sera appliquée à sa première facture émise par Closd, après la signature du contrat du Bénéficiaire, pour un montant de 200€ HT maximum, ou du montant de ladite facture si celui-ci est inférieur à 200€ HT

Closd se réserve le droit de modifier les Primes à tout moment.



Puis-je parrainer plusieurs contacts ?

Tout utilisateur de Closd éligible peut parrainer autant de Bénéficiaires qu'il le souhaite.

Autres informations

Closd se réserve le droit de suspendre, mettre fin ou modifier cette opération de parrainage et les conditions générales d'utilisation à tout moment et pour quelque raison que ce soit.

Les présentes conditions générales d'utilisation sont soumises au droit français et tous les litiges y afférents seront portés devant la juridiction française compétente.

Dernière mise à jour : 16/10/2023.